

LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST DE LA RETRAITE EN MOINS

BASE DE CALCUL »
DE LA PENSION »

AVANT

Le salaire des
6 derniers mois

APRÈS

Totalité des salaires
plus primes perçus
sur toute la période
d'activité

PERTE CONSIDÉRABLE ET PIRE POUR
LES FONCTIONNAIRES QUI ONT PEU DE PRIMES

MONTANT »
DE LA PENSION »

DES GARANTIES

Calculé en
pourcentage
du dernier
salaire

DES INCERTITUDES

Dépend principalement
de la valeur du point au
moment du départ à la
retraite

AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT
DES PENSIONS FUTURES ET BAISSÉ
AUTOMATIQUE EN CAS DE DÉFICIT DU SYSTÈME

SELON NOS CALCULS,
ENTRE - 300 € ET - 800 €
DE PENSION PAR MOIS

TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le projet de retraite par « points » est une attaque terrible contre le statut des fonctionnaires, s'ajoutant à la Loi de transformation de la Fonction Publique votée cet été, et tout particulièrement contre les enseignants.

Derrière un discours qui se veut rassurant, mettant en avant la justice, la lisibilité, la confiance, se cache la mise à mal d'un système fondé sur la solidarité entre générations, sur la redistribution de la richesse produite, sur la reconnaissance de la pension comme un salaire continué, légitimement versé à tout salarié, y compris quand il n'est plus en activité.

Comment fonctionne le système actuel ?

La retraite des fonctionnaires est régie par le Code des Pensions civiles et militaires, partie intégrante du Statut. Les cotisations n'alimentent pas une « caisse de retraite » et les pensions sont versées par le budget de l'Etat.

Des réformes successives en 2003, 2010, 2014, ont dégradé les conditions de départ, affaibli les droits, diminué les pensions des retraités : elles ont augmenté le nombre de trimestres requis pour le « taux plein », reculé l'âge de départ de 60 à 62 ans et instauré la redoutable décote. Si les luttes de 2003 ont laissé un goût amer, et pesé dans les difficultés de mobilisations ultérieures, il est indispensable de rappeler qu'elles ont permis aux fonctionnaires de conserver « la règle des 6 derniers mois », élément fondamental pour le maintien du niveau de vie à la retraite.

Aujourd'hui, trois éléments déterminent le droit à pension :

- l'année de naissance, qui donne le nombre de trimestres requis
- l'âge de départ : de 62 à 67 ans
- l'indice de rémunération des six derniers mois.

A partir de ces éléments, tout fonctionnaire peut calculer ce que sera sa pension dans 5 ou 10 ans : on parle de prestations définies.

Et demain ? Un système plus « juste » ?

Le système par points considère l'ensemble de la carrière, primes et indemnités comprises, selon le principe « un euro cotisé ouvre les mêmes droits », quel que soit le statut du cotisant. Mais nul ne sait ce que seront ses droits lorsqu'il partira : les cotisations sont définies, mais pas les prestations.

Pour les fonctionnaires, et en particulier les enseignants, la faiblesse des salaires par rapport à ceux d'autres catégories à qualification égale, particulièrement sur la première moitié de la carrière, et la faiblesse des primes ne peuvent avoir d'autres conséquences qu'une baisse considérable des pensions.

Depuis quelques semaines, Président et gouvernement tentent de manoeuvrer et de faire diversion : faut-il instaurer une décote à l'âge (dit âge pivot ou d'équilibre) pour inciter les salariés à travailler jusqu'à 64 ans au moins, en maintenant l'âge « légal » à 62 ans, ou calculer la valeur du point selon la durée de cotisation ? Dans les deux cas, la baisse des pensions est inéluctable, sauf à mourir à la tâche ! Et ils osent parler de liberté de choix... L'application de la « clause du grand-père » serait aussi à l'étude : il s'agirait de n'appliquer cette réforme délétère qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail, c'est à dire condamner nos enfants à une retraite de misère !

Enfin le gouvernement essaie de camoufler que des mesures dites paramétriques (durée de cotisations) devraient s'appliquer pour les générations partant en retraite avant 2025.

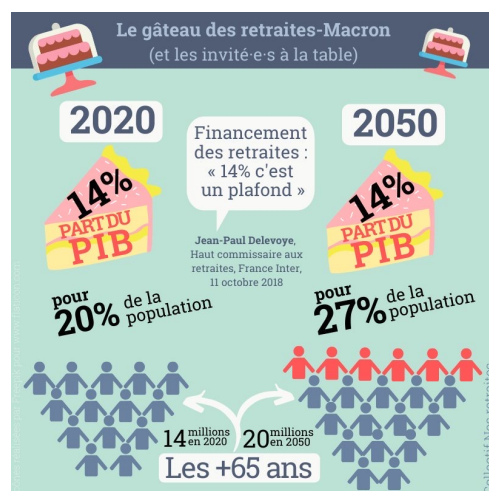
Quant aux négociations salariales dans l'éducation, en lien avec le projet de réforme, dont le gouvernement est obligé de reconnaître qu'il serait catastrophique pour les retraites des enseignants, les premières réunions démontrent que rien n'en sortira. Pire, une redéfinition du métier, un allongement du temps de travail, la réduction des vacances sont clairement à l'étude !

Quelle alternative ?

La réforme, quel qu'en soit le détail, a pour objectif de maintenir la part des pensions à 14% du PIB, alors même que le nombre de retraités augmente : la conclusion est simple à tirer, pour les fonctionnaires comme pour l'ensemble des salariés !

Seules une autre répartition de la richesse produite, une autre assiette de cotisations, une autre politique salariale peuvent garantir le niveau de vie des retraités d'aujourd'hui et de demain. Le SNES et la FSU s'emploieront à porter ces revendications auprès du gouvernement.

Le combat contre ce projet de loi sera long, la journée de grève du 5 décembre doit en être un premier temps majeur permettant une condamnation indiscutable, par le plus grand nombre, du projet du gouvernement et son abandon.



Tous en grève

MANIFESTATIONS

Brive et Guéret voir sur notre site
Limoges 10h30 carrefour Tourny

